

PHC KOLMOGOROV 2019

Kolmogorov est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-russe de coopération pour la science et la technologie. Il est mis en œuvre en France, par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et dans le pays partenaire par le Ministère de Science et de l'Enseignement supérieur (MON).

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature **28/02/2019**.

Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de favoriser de nouvelles coopérations entre chercheurs et de développer les échanges scientifiques et techniques de haute qualité entre les universités et les institutions de recherche des deux pays.

Tous les domaines scientifiques sont concernés par cet appel à projets :

Le programme soutient des projets de recherche proposés conjointement par une équipe française et une équipe russe.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises publiques ou privées.

La participation de **jeunes chercheurs**, doctorants ou post-doctorants, est souhaitable.

La participation d'entreprises, de taille petite ou grande, est encouragée.

Critères d'évaluation des projets

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables de la gestion du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables.

Comité de sélection des projets

Les instances des deux pays se réunissent, en Russie ou en France, pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers

Les critères communs de sélection sont les suivants :

- Excellence scientifique des projets,
- Caractère effectif de la coopération entre les équipes du projet, valeur ajoutée et avancée attendues du niveau de recherche par transfert de connaissances et d'expertise entre les équipes,
- Impact des résultats sur l'amélioration de la qualité de la vie, sur la contribution au développement socio-économique et/ou à la résolution de problèmes sociaux majeurs actuels,
- Participation de jeunes chercheurs, doctorants et post-doctorants inclus, et contribution à leur enrichissement professionnel,
- Faisabilité et description détaillée du programme de recherche et contribution à l'avancement de la recherche.

Modalités de fonctionnement

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs français :

- Indemnités de séjour : 200 EUR/jour
- Prise en charge des voyages aller-retour France/Russie **aux frais réels dans la limite de 800 EUR.**

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle. Lire attentivement le [document ci-joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Suivi des projets

Un rapport final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets. Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'Ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **28 février 2019**
- Diffusion des résultats : **mi-mai 2019**